



Direction Générale  
des Services  
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT  
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**de la SEANCE du 10 Décembre 2018**

**Présidence :** M. Jean HINGRAY, Maire.

**Étaient présents :** M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M<sup>me</sup> DIDON, M<sup>me</sup> PORTÉ, M. TISSERAND, M<sup>me</sup> LE MAREC, M<sup>me</sup> GAILLEMIN, M. ROBICHON, M. RENARD, M<sup>me</sup> SCHLESINGER, M<sup>me</sup> HANTZ, M<sup>me</sup> PIERREL, M<sup>me</sup> COLOMBIER, M. VALDENNAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M<sup>me</sup> WAGNER, M. GEORGEL, M<sup>me</sup> MAROTEL, M<sup>me</sup> TISSERANT, M<sup>me</sup> RATSIMIAHA, M. RIMPAULT, M<sup>me</sup> FISCHER

**Procurations :** M. ROSA, à M. THOUVENOT  
M. VALUSEK à M<sup>me</sup> RATSIMIAHA

**Absents :** M<sup>me</sup> SCHNEIDER (excusée)  
M. LAINE

**Secrétaire de Séance :** M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient à la Séance :** M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services  
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet  
M<sup>me</sup> Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie Associative »  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »  
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »  
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre de Vie »,  
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »  
M<sup>me</sup> Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,  
M<sup>me</sup> Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
M<sup>me</sup> Emilie HURAUX, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur David ROSA qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT
- Monsieur Yves VALUSEK qui donne pouvoir à Madame Janine RATSIMIHAH
- Madame Lise SCHNEIDER est excusée
- Monsieur LAINE est absent.

**L'effectif est donc de 25 membres présents + 2 procurations + 2 absents.**

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

### ➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à **Madame Ophélie LAZZARINI**, à l'occasion du décès de sa maman, notre Collègue et amie, **Nadine CHERRIERE**, le 20 Octobre dernier
- à **Madame Catherine PETER**, à l'occasion du décès de son époux, **Monsieur Joël PETER**, Employé des espaces verts retraité, dont une bénédiction sera célébrée ce Mardi 11 Décembre à la Maison Funéraire Fournier.

\*\*\*\*\*

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

### ➤ **Suite à l'attribution de subventions :**

- de **Madame Françoise VALENTIN**, *Présidente de l'Association « Fêtes, Loisirs, Animations, Culture » (F.L.A.C.)*

### ➤ **Divers :**

- du **Docteur MOREL**, *Responsable Prélèvement Nancy* pour la participation de la Ville à l'occasion des collectes de sang organisées les 13 septembre et 30 Novembre derniers
- de **Messieurs Stéphane ANDRE et Tigran MARTOYAN** *pour avoir participé à l'inauguration de leur Agence « Maisons NATILIA VOSGES »*
- de **Monsieur Julien PETIT**, *Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de REMIREMONT*, pour avoir contribué à la réussite de sa prise de commandement en participant à l'embellissement de leur lieu de réception

\*\*\*\*\*

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que nous fêtons la Saint-Romarc et rappelle son histoire.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Installation d'un Conseiller Municipal - Madame Mauricette MAROTEL :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Madame Mauricette MAROTEL en remplacement de Madame Nadine CHERRIERE, l'intéressée lui succédant dans les Commissions Municipales suivantes :

- . Affaires Générales /Citoyenneté
- . Social/Santé.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Retrait de délégations à une Adjointe - Non-maintien de cette Adjointe dans ses fonctions :

Après discussion, le Conseil, après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement par les assesseurs, par 22 voix pour, 3 voix contre et 2 blancs, décide de ne pas maintenir Madame Dominique SCHLESINGER dans ses fonctions d'Adjointe au Maire, étant précisé que celle-ci reste néanmoins Conseillère Municipale et décide de maintenir le nombre d'adjoints actuel, nécessitant ainsi l'élection d'un nouvel Adjoint.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Élection d'un Adjoint :

Après discussion, le Conseil, après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement par les assesseurs, par 24 voix pour et 3 blancs, installe Monsieur Jean-Benoît TISSERAND dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, étant ici précisé que celui-ci prendra place dans l'ordre du tableau à la place du 6ème Adjoint et les Adjoints respectivement 3ème, 4ème, 5ème et 6ème remonteront ainsi d'une place dans l'ordre du tableau.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Attributions des Adjoints, Composition des Commissions et Représentations Diverses :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, prend acte des attributions des Adjoints et adopte dans les conditions de l'exposé des motifs les changements dans les compositions des Commissions. Il approuve les modifications au sein des diverses représentations dans les organismes extérieurs dans les conditions indiquées dans l'exposé des motifs et nomme lesdits Conseillers Municipaux au sein de ces instances.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil, prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Transports Publics - Charte des Mobilités et de l'Intermodalité de la Région Grand Est :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le contenu du projet de Charte de l'intermodalité et des services à l'utilisateur élaborée sous l'égide de la Région Grand Est et prend note que la présente signature n'engage pas financièrement la Commune. Il autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Transport Urbain - Navette bi-hebdomadaire - Evolution du service :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé des motifs et valide les modifications de la consistance du service de transport urbain de la Commune à savoir :

- suppression du créneau du samedi matin qui n'a pas fait ses preuves suite au test réalisé ces deux dernières années,
- extension de la ligne B au quartier de Béchamp avec réaménagement dans le quartier Maix/Maldoyenne.

Il prend acte de la signature d'un avenant de 6 mois et d'une remise en concurrence en début d'année 2019.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Demandes d'adhésions :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes d'adhésions formulées.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Ouverture des commerces le dimanche en 2019 - Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de détermination d'ouverture des commerces le dimanche telle qu'indiquée dans l'exposé des motifs et précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles AV n°s 228, 231 et 239 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de la création, sur les parcelles communales cadastrées AV n°s 227, 231 et 239, d'une servitude telle que demandée par ENEDIS, comprenant le passage d'une ligne électrique souterraine et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude à intervenir par-devant Maître Élodie ORTMANN.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Convention de partenariat entre l'association Oiseaux-Nature et la Ville de REMIREMONT :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville, la convention de partenariat entre la Ville de Remiremont et l'Association Oiseaux-Nature, pour la gestion du site du Plan d'Eau.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale - Acquisition de la parcelle CK 39 sise sur le territoire du VAL D'AJOL :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée CK 39 située sur la Commune du VAL D'AJOL pour un prix de 700 € et autorise Monsieur le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'opération auprès d'un Notaire. Il décide de soumettre les parcelles au régime forestier.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Forêt Communale de Remiremont - Mise à disposition gratuite de grumes au profit du Lycée MALRAUX et partenariat :

Le Conseil, à l'unanimité, accorde la cession gratuite au profit du Lycée Polyvalent Régional André MALRAUX du volume de bois demandé susmentionné et charge les Services de l'O.N.F., Agence de REMIREMONT, en liaison avec le Lycée, de la mise à disposition des bois ainsi cédés. Il valide le principe d'une convention de partenariat relative à la réalisation par le Lycée d'éléments de mobilier urbain en bois.

PERSONNEL TERRITORIAL - Remboursement de frais aux membres du Conseil Municipal - Mandat spécial - Modificatif :

Après discussion, le Conseil, par 24 voix pour, 3 abstentions (Mme Dominique SCHLESINGER, Mme Janine RATSIMIHAH et M. Yves VALUSEK) autorise le remboursement au profit de Monsieur le Maire des frais de transport qu'il a engagés pour se rendre à Dublin, dans le cadre du développement des relations avec le Comté de Mayo, sur la base d'un état des frais réels de déplacement, sur présentation de justificatifs (factures acquittées ou attestations de prix). Il dit que l'urgence des déplacements réalisés par Monsieur le Maire dans ce cadre justifie une prise en charge des frais de déplacement, postérieure à l'exécution de ces derniers, entre le 23 et le 30 octobre 2018.

FINANCES - Budget de l'exercice 2018 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 3 :

Le Conseil, à l'unanimité, vote en Décision Modificative n° 3 au Budget Principal les crédits nécessaires tels que figurant dans les tableaux.

PERSONNEL TERRITORIAL - Convention de mise à disposition d'Agents Municipaux - Conseil Citoyen :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la Ville de REMIREMONT et la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales relative à la mise à disposition d'agents municipaux pour l'organisation du Conseil Citoyen.

PERSONNEL TERRITORIAL - Convention d'adhésion au service de médecine préventive :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif et autorise Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

PERSONNEL TERRITORIAL - Contrat groupe assurance prévoyance et santé :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques PREVOYANCE et SANTE que le Centre de Gestion des Vosges va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il confie au Centre de Gestion des Vosges le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC) - (si mandatement pour le risque santé) et dit que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2020. Il autorise Monsieur le Maire à mandater le Centre de Gestion pour le lancement d'un éventuel nouveau contrat-groupe anticipé (avant le 31/12/2025) en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur par exemple) ou insatisfaction du service rendu.

PERSONNEL TERRITORIAL - Régime indemnitaire - Modificatif R.I.F.S.E.E.P. - Indemnité spécifique de service :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les montants individuels maximum du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et précise que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) sont versés mensuellement et que les montants seront revalorisés selon la réglementation en vigueur, selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État. Il dit que l'Indemnité Spécifique de Service est accordée aux fonctionnaires titulaires et aux agents non titulaires d'un grade éligible à ladite indemnité conformément au décret n° 2000-136 du 18 février 2000 et que les attributions individuelles de Régime Indemnitaire feront l'objet d'arrêtés individuels, en respectant les limites imposées par le rapport.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal et autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Il fixe le montant de la vacation à :

- 12,20 € pour les agents titulaires d'un brevet professionnel dans l'animation,
- 11,10 € pour les autres agents, titulaires du B.A.F.A. ou sans diplôme,

Il dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

FINANCES - Assainissement - Clôture du litige avec Saint-Nabord et signature d'une convention d'entente :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les projets de transaction et d'entente et autorise Monsieur le Maire à les signer.

FINANCES - Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) - Transfert de compétences facultatives par les Communes membres :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le transfert des compétences optionnelles décidées par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

FINANCES - Contrat Enfance Jeunesse : Répartition du reliquat 2017 et de l'acompte 2018 aux associations et structures :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement :

- du reliquat des actions 2017 pour les associations de garderies périscolaires,
- de la prestation de service perçue au titre du RAM à la CCPVM,
- de l'acompte 2018 aux associations ayant réalisé des actions en 2017,

pour un montant global de 29 510,08 €,

FINANCES - Fournitures Scolaires : Ecoles Publiques et Privées - Actualisation des taux :

Le Conseil, à l'unanimité, décide à compter de l'année scolaire 2019/2020, d'actualiser les crédits scolaires pour les Ecoles Publiques et Privées de la Ville :

FINANCES - Ecole Intercommunale de Révillon : Participation des Communes - Révision des Taux :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant de la Convention d'entente tripartite de l'Ecole Intercommunale de Révillon avec les communes de Vecoux et Saint-Etienne-Lès-Remiremont, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

FINANCES - Etablissement d'enseignement privé : Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement - Actualisation du Forfait :

Le Conseil, à l'unanimité, décide à compter de l'année scolaire 2018/2019, d'actualiser le forfait annuel par élève romarimontain scolarisé à l'Ecole Privée Saint-Romarc, à 639,24 € (six cent trente neuf euros et vingt quatre centimes), l'effectif pris en compte étant celui de la rentrée scolaire considérée. Il dit que ce forfait, calculé en valeur 2018 et mandaté au vote du Budget 2019, fera l'objet d'une réévaluation en fonction de la variation du taux d'inflation officiellement reconnu par le Gouvernement chaque année suivante. Il confirme que pour les années à venir, le forfait « Elève » ainsi déterminé sera versé chaque année à l'OGEC SAINT-ROMARIC en 2 fois :

- par un premier acompte en début de chaque année civile suivant la rentrée scolaire,
- le solde après le vote du Budget,

sur présentation d'une liste nominative précisant le domicile des enfants romarimontains scolarisés dans l'établissement à la rentrée scolaire. Il précise que la délibération du 2 juillet 1993 susvisée est abrogée.

FINANCES - Enseignement : Etudes surveillées et heures de surveillance :

Le Conseil, à l'unanimité fixe les taux horaires des heures supplémentaires et de surveillance effectuées pour le compte et à la demande de la Commune, et adopte la répartition des heures d'études maximum effectuées aussi bien par les enseignants du premier degré que par le personnel auxiliaire de l'Éducation Nationale, telle qu'elle résulte du tableau ci-dessus, ainsi que les heures de surveillance que ce personnel sera amené à effectuer à la demande et pour le compte de la Commune. Il précise que les sommes seront versées sur présentation des justificatifs mentionnant les jours où les études se seront réellement tenues.

FINANCES - Enseignement Primaire - Classes d'environnement 2019 - Groupe Scolaire de La Maix et OGEC Saint-Romarc :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité décide de donner une suite favorable à l'organisation des classes d'environnement au profit des Groupes Scolaires de La Maix et de l'OGEC Saint-Romarc. Il dit que la gestion et la responsabilité financière de ces opérations seront confiées aux Coopératives des Groupes Scolaires et arrête ainsi qu'il suit le montant de la participation de la Ville, qui correspond aux frais de transport, d'hébergement et de restauration. Il dit que la participation de la Ville de REMIREMONT fera l'objet de versements sous forme de subventions aux Coopératives des Groupes Scolaires de La Maix et de l'OGEC Saint-Romarc, et précise que les participations ainsi arrêtées seront versées aux Coopératives en deux fractions dans les conditions suivantes :

- versement à titre de provision d'un acompte représentant 50 % de l'estimation,
- versement du solde sur présentation des justificatifs des dépenses réellement effectuées, le montant total prévu dans la présente délibération ne pouvant en aucun cas être dépassé,

Il décide, pour faire face à la dépense, l'inscription au Budget Primitif de l'Exercice 2019, d'une somme de 4 770,00 €.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que ci-dessus mentionné.

FINANCES - Budget - Renouvellement des installations thermiques - Affectation en section d'investissement et de fonctionnement :

Le Conseil, à l'unanimité acte la comptabilisation des postes P3-1 et P3-2 en section de fonctionnement et le poste P3-3 en section d'investissement sur les budgets 2018 à 2024 de la Ville pour le marché d'exploitation de ses installations thermiques.

FINANCES - Créances irrécouvrables - Exercice 2018 - Admissions en non-valeur :

Le Conseil, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur de la liste de créances irrécouvrables d'un montant total de 869,65 €, et la comptabilisation sur l'Exercice Comptable 2018 des sommes de 188,05 € à l'Article Comptable 6541 « créances admises en non-valeur » et de 681,60 € à l'Article 6542 « créances éteintes ».

FINANCES - Budget de l'exercice 2018 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 2 - Service de l'assainissement : D.M.1 - Budget Forêt : D.M 1 :

Le Conseil, à l'unanimité vote en Décisions Modificatives n° 2 au Budget Principal, n° 1 au Budget Forêt et au Service de l'Assainissement, les crédits nécessaires tels que figurant dans les tableaux ci-avant, il autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent.

FINANCES - Budget - Mesures conservatoires jusqu'à l'adoption du budget :

Le Conseil, à l'unanimité autorise à engager, liquider, mandater sur l'Exercice 2019, toutes dépenses d'investissement à intervenir sur les comptes ci-dessus mentionnés et dont le montant n'excède pas le quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice 2018, et dit que ces crédits seront inscrits au Budget 2019 lors de son adoption.

FINANCES - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) - Approbation du rapport :

Le Conseil, à l'unanimité adopte le rapport de la C.L.E.C.T. datant du 13 Septembre 2018, et donne un avis favorable à la méthode dérogatoire pour l'évaluation des charges de transferts des compétences « Ecole de Musique » et « Aide au Logement ».

FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 - Recouvrement auprès des occupants d'immeubles communaux :

Le Conseil, à l'unanimité autorise Madame le Trésorier Principal, Receveur Municipal, à faire recette au titre de l'Exercice 2018, Sous-Fonction 71, Article 70878 « Remboursements de frais par d'autres redevables », de la somme de **3 743,00 €** (TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE TROIS EUROS) représentant le montant des recouvrements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des occupants d'immeubles communaux.

FINANCES - Location de salles et salons - Tarifs à compter de 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité arrête les tarifs de location à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 puis reconductibles sur plusieurs années. Il donne un avis favorable au projet de règlement intérieur fixant les nouvelles modalités d'utilisation du Centre Culturel Gilbert Zaug.

FINANCES - Location de matériel et d'équipements communaux - Intervention des Services Techniques Municipaux - Tarifs 2019 :

Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

FINANCES - Service urbain de transport de personnes - Tarifs 2019 : Le Conseil, à l'unanimité décide de maintenir, à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2019**, le prix du billet permettant l'accès à la navette bihebdomadaire de transport en commun sur la base de 2018.

FINANCES - Centre Social de Remiremont - Tarification 2018-2019 - Ajustements :

Le Conseil, à l'unanimité valide à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la nouvelle tarification 2018/2019 du Centre Social de REMIREMONT.

FINANCES - Utilisation du domaine public - Droits de place - Tarifs 2019 (incluant fête patronale) :  
Le Conseil, à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

FINANCES - Travaux dans les équipements sportifs 2016 - Convention de reversement de la subvention versée au Tennis Club de Remiremont par la Fédération Française de Tennis à la Ville de Remiremont - Autorisation de signature :  
Le Conseil, à l'unanimité autorise la signature de la convention permettant le reversement de la subvention perçue par le Tennis Club de Remiremont à la Ville de Remiremont dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation du court d'entraînement des tennis de la Grange Puton.

FINANCES - Travaux de reconstruction du petit manège du Centre Hippique de Remiremont - Demande de subvention auprès de la Région :  
Le Conseil, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de reconstruction du Petit Manège du Centre Hippique de Remiremont. Il rappelle que ces travaux sont estimés à 490 000,00 € T.T.C. et que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs des exercices 2018 et 2019, et sollicite une subvention auprès de la Région au titre des sports d'un montant de 61 250,00 €.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie - Programme 2019 - Avant-projet sommaire :  
Le Conseil, à l'unanimité approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 191 666,67 € H.T. soit 230 000,00 € T.T.C.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2019 - Avant-projet sommaire :  
Le Conseil, à l'unanimité approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 20 833,33 € H.T. soit 25 000,00 € T.T.C.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable - Programme 2019 - Avant-projet sommaire :  
Le Conseil, à l'unanimité approuve dans toutes ses dispositions le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 158 333,33 € H.T. soit 190 000,00 € T.T.C.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'éclairage public - Programme 2019 - Mise aux normes du réseau - Avant-projet sommaire :  
Le Conseil, à l'unanimité approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 41 666,67 € H.T. soit 50 000,00 € T.T.C.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers dans les équipements sportifs - Programme 2019 - Définition :  
Le Conseil, à l'unanimité arrête le programme défini qui sera réalisé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui pourra lui être consacrée lors de l'établissement du Budget Primitif 2019 et fixe à 92 000 € T.T.C. le montant maximum de l'enveloppe budgétaire.

TRAVAUX ET URBANISME - Programmation des opérations spécifiques de voirie et réseaux divers -  
Programme 2019 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité arrête :

- le programme des travaux de voirie 2019 pour un coût estimé de 80 000,00 € T.T.C.,
- et selon possibilités budgétaires les travaux Faubourg d'Épinal au lieu-dit « la Croix Jeannette » pour un coût estimé à 150 000,00 € T.T.C.

\*\*\*\*\*

### QUESTION(S)

#### COÛT DES ILLUMINATIONS

Suite à un article paru dans la presse, Monsieur ROBICHON souhaite rétablir la vérité en indiquant que le coût des illuminations s'élève à 2 400 € et non 98 000 €.

Monsieur le Maire précise que le montant annoncé correspond au coût d'investissement et de fonctionnement sur plusieurs années. Il déclare également que l'article a été écrit à partir d'une note rédigée par les Services de la Ville.

Il remercie l'Assemblée et l'invite au Salon des Mariages pour partager le verre de l'amitié.

***Sans autre question, la séance est levée à 22 h. 30.***

A REMIREMONT, le 14 Décembre 2018.

Jean HINGRAY  
Maire de REMIREMONT